

Nantes, le 7 juin 2022

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'attention que vous avez portée à ma candidature. Si je suis élu le 19 juin prochain, je deviendrai député de la République française. J'entretiendrai bien entendu un lien fort avec les habitant.e.s de ma circonscription et serai attentif à leurs préoccupations. Et je porterai à l'Assemblée Nationale le programme de la Nouvelle Union Populaire, Ecologique et Sociale pour défendre les mesures nécessaires pour répondre aux crises sociales, écologiques et démocratiques que nous traversons.

Parmi ces mesures, je défendrai trois des quatre points que vous m'avez soumis.

- Je soutiendrai, dans la lignée de mon engagement contre la loi « Séparatisme » et le « contrat d'engagement républicain », la liberté associative. La société civile constitue en effet un élément indispensable dans une démocratie. Elle doit être protégée contre toutes les tentatives de la museler. Je continuerai mon combat pour la liberté d'expression et la liberté de mener des combats politiques légitimes et en faveur de l'intérêt général par leur impact social ou écologique.
- Dans une logique de transparence, je suis prêt à défendre l'accès aux statistiques locales du Ministère de l'Intérieur.
- Dans la perspective d'améliorer la santé des habitant.e.s et de permettre à toutes et tous d'habiter dans un environnement sain et digne, je suis favorable à étudier l'allègement des coûts du désamiantage pour les copropriétés, en ayant une vigilance particulière à ce que les aides puissent être proportionnelles aux ressources des copropriétaires.

Concernant le sujet du stationnement, ce sont les documents réglementaires débattus et adoptés localement, en l'occurrence dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, qui fixent les obligations en matière de stationnement. En tant que député, il ne me reviendra donc pas de légiférer sur le sujet. Néanmoins, au vu de l'urgence climatique et des enjeux de santé publique dans nos villes, il devient primordial de questionner la place de la voiture individuelle et son coût pour la collectivité. L'espace public est un bien commun, et il est aujourd'hui encore trop souvent occupé par les voitures. Libérer de la place en ville constitue un enjeu de qualité de vie. C'est préserver la santé des habitant.e.s et permettre à tous et toutes de profiter de l'espace public de manière équitable.

Je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses,

Andy KERBRAT, candidat de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale pour la circonscription 44-02